

Département du Pas-de-Calais

Commune de Frévent



Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Procédure de déclaration de projet approuvée le 25 octobre 2023

SoREPA

18, rue du Chevalier de la Barre
BP 80195
62804 LIEVIN
Tel: 03.21.78.55.22
Fax: 03.21.78.99.00

80, rue de Marcq - BP 49 - 59441 WASQUEHAL cedex



2

SOMMAIRE

1 LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE PIECE DU DOSSIER PLU.....4

1.1 LE CONTEXTE LEGISLATIF : 4

1.2 LA PHILOSOPHIE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : 4

2 RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC.....5

2.1 LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE 5

2.1.1 Situation géographique 5

2.1.2 Evolution démographique 5

2.1.3 Le parc de logement..... 5

2.1.4 Activités, emplois et services 5

2.2 LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL 6

2.2.1 L'environnement naturel et agricole 6

2.2.2 L'environnement urbain 6

3 LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE.....7

3.1 LES ORIENTATIONS GENERALES..... 7

3.2 LES AXES DETERMINES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE ET LES OBJECTIFS QUI EN DECOULENT 7

AXE N°1 : H ABITAT ET REGENERATION URBAINE 8

Objectif 1 : Conforter la structure existante et renouveler les espaces en friches 8

Objectif 2 : Ouvrir des espaces qualitatifs de développement..... 8

AXE N°2 : L E DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..... 10

Objectif 1 : Assurer la pérennité des activités existantes et développer la capacité d'accueil d'entreprises pour assurer la vitalité économique du territoire 10

Objectif 2 : Valoriser le commerce et les services de proximité 10

Objectif 3 : Protéger le territoire agricole et permettre le développement de projets de diversification touristique 10

AXE N°3 : T RAME VERTE ET CADRE DE VIE 12

Objectif 1 : Protéger et valoriser les ressources naturelles..... 12

Objectif 2: Mettre en valeur l'offre en équipements et le patrimoine historique..... 12

Objectif 3: Gérer les déplacements..... 12

Objectif 4 : Prendre en compte les risques dans les futurs choix d'aménagement 12

1 LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE PIECE DU DOSSIER PLU

1.1 LE CONTEXTE LEGISLATIF :

Ce sont principalement les articles :

➤ L 123-1

➤ R 123-3

du Code de l'Urbanisme qui définissent le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour les années à venir. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens et il est totalement inopposable.

Si cela s'avère nécessaire, il peut être complété par des orientations d'aménagement permettant à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs. Elles sont opposables avec une obligation de compatibilité des projets.

1.2 LA PHILOSOPHIE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Le développement durable :

C'est « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

C'est une politique qui doit viser comme stratégie à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Il convient donc de prendre en considération simultanément lors de la réflexion et de la prise de décisions les 3 champs de base du développement durable :

- *les données sociales,*
- *les données économiques,*
- *les données environnementales.*

2 RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

2.1 LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

2.1.1 Situation géographique

La commune de Frévent (3866 habitants en 2006, pour une superficie de 1523 hectares) se situe dans le Ternois, au sud du département du Pas-de-Calais. Elle fait partie du canton d'Auxi-le-Château dans l'arrondissement d'Arras et, depuis le 1^{er} janvier 1999, de la Communauté de Communes de la Région de Frévent.

Carrefour entre les différentes régions du Nord-Pas de Calais, le Ternois, poumon vert de l'Artois, est une campagne vallonnée, entrecoupée de cours d'eau, terre d'élevage parsemée de villages à l'habitat traditionnel préservé.

2.1.2 Evolution démographique

Frévent compte **3 866 habitants** (population légale au 1^{er} Janvier 2009). La commune a enregistré une **diminution de 351 habitants entre 1982 et 2006**. Cette dernière est le fait de la conjonction entre un solde migratoire très négatif depuis 1982, et un solde naturel négatif depuis 1990.

La population a tendance à vieillir, la taille moyenne des ménages décroît et les caractéristiques socio-économiques de la population semblent se détériorer (augmentation du chômage, baisse du taux d'imposition, par exemple)

2.1.3 Le parc de logement

Le nombre de logements a diminué depuis 1982 (-24). Un réinvestissement « massif » des logements vacants s'est effectué entre 1982 et 1990 pour faire face au manque de logements. Depuis 1990, cette catégorie de logements connaît une certaine stagnation et le parc total de logement perd encore 5 unités. Le rythme de construction vient appuyer cet état de fait, passant de 31 logements/an entre 1975 et 1982 à 2,5 entre 1999 et 2004. On constate également un parc social déjà bien développé, représentant environ 30% du parc en 1999.

LES ENJEUX REPERTORIES EN MATIERE DE DEMOGRAPHIE ET DE LOGEMENT

Enjeux démographiques :

- Lutter contre un solde migratoire déficitaire,
- Capter de nouvelles populations génératrices de ressources.

Enjeux en termes de logement :

- Permettre une capacité d'accueil de population de 4 000 habitants,
- Construire une moyenne de 17 nouveaux logements par an sur la période 2008-2020 (soit un total de 220 logements),
- Ouvrir à l'urbanisation environ 14,3 hectares,
- Développer une offre diversifiée qui réponde aux attentes de la population,
- Favoriser la densité et poursuivre le renouvellement urbain.

2.1.4 Activités, emplois et services

Entre 1982 et 1999, le taux d'activité perd 3 points (34,6% en 1999). Si cet indicateur a pris un point depuis 1999, **le taux de chômage**, lui, a progressé de 8 points depuis 1990 pour arriver à **21,9%** en 1999.

Ville de forte **tradition industrielle**, Frévent a beaucoup souffert de la fermeture des trois établissements industriels qui avaient fait sa prospérité au XIX^{ème} siècle. L'usine de textile de Cercamp et la filature de lin de Rollepot cessent leurs activités et sont vendues respectivement en 1959 et en 1961. La fonderie Wintenberger ferme à son tour en 1967. La société Artéa s'est implantée dans les locaux de la filature linière de Rollepot, à l'Est de Frévent. Elle s'est spécialisée dans le formage sous vide de feuilles plastiques. Il s'agit d'une Installation Classée.

Parallèlement, une zone industrielle est créée au sud de la commune, route de Doullens. Plusieurs entreprises s'y sont installées, consolidant la structure industrielle actuelle de la commune mais connaissant une relative stagnation depuis quelques années.

Le paysage économique de Frévent s'organise encore fortement autour des **activités de proximité** (services, commerces). Les principaux axes commerçants sont les rues d'Hesdin, du Général de Gaulle et de Doullens. Celles-ci dynamisent le centre ville de la commune.

Le thème du **tourisme vert** a déjà eu un certain écho sur le territoire communal (camping, musées, diverses attractions ponctuelles...) mais mériterait d'être encore plus développé.

L'**activité agricole** représente de moins en moins d'actifs. En 1988, on recensait 16 exploitations alors qu'en 2003 on en dénombrait plus que 7 gérées professionnellement.

LES ENJEUX ECONOMIQUES

- Assurer la pérennité des différents secteurs d'activité en développant les capacités d'accueil,
- Favoriser la requalification des anciennes zones d'activité.

2.2 LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.2.1 L'environnement naturel et agricole

Située dans la région verte du Ternois, base arrière du littoral de la Côte d'Opale, Frévent compte plusieurs **espaces boisés** sur son territoire. Ceux-ci sont en grande partie localisés dans les vallées occupées jadis par d'anciens cours d'eau et représentent environ 120 hectares. Citons, pour exemple, un parc boisé particulièrement important (32,1 ha) qui se situe autour du Château de Cercamp.

Pour compléter la palette verte et offrir un lieu de récréation, un parc public a été aménagé sur les vestiges de l'ancien Château de Frévent, au point de confluence entre la Canche et le ruisseau des Ayres, à deux pas du centre ville.

On recense **deux Zones Naturelles d'Intérêt Floristiques et Faunistiques** (ZNIEFF) :

- « **La Haute Canche et ses végétations alluviales en amont de Boubers-sur-Canche** » (type I), dans la commune de Frévent, elle correspond exclusivement au fond de vallée de la Canche, couvrant le domaine de Cercamp.
- « **La haute vallée de la Canche et ses versants en amont de Ste Austreberthe** » (type II) s'étend sur la vallée de la Canche, mais également sur les vallées sèches entaillant le territoire communal.

La vallée de la Canche correspond à un milieu encore en équilibre, mais fragile en raison de sa sensibilité aux pollutions organiques et minérales. Ce site risque d'être soumis à une pression touristique, à laquelle il convient de prendre garde.

L'environnement agricole couvre la moitié du territoire (au Nord et au sud de la Canche), ce qui offre un caractère très rural à la commune, où d'ailleurs on remarque la présence de nombreux corps de fermes. Les terres agricoles ont su être préservées depuis plusieurs décennies. Elles représentent une grande richesse pour l'exploitation agricole du Ternois et pour le département.

Outre l'aspect économique, il convient de préserver ces espaces agricoles et bâtis pour leur **qualité paysagère et patrimoniale**, notamment en ce qui concernent les terres en pâtures (majoritairement sur les coteaux et les espaces humides).

Pour préserver l'agriculture de façon harmonieuse sans inconvénient pour l'environnement et le voisinage, des mesures de protection seront appliquées dans le P.L.U.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :

- Définir des espaces d'extension qui limitent les impacts sur les milieux naturels,
- Protéger les espaces de qualité,
- Penser les parcs et jardins au coeur des projets urbains,
- Favoriser l'utilisation du végétal dans l'aménagement des voiries,
- Promouvoir les essences locales,
- Protéger et valoriser la ressource en eau,
- Tenir compte des exploitations agricoles existantes et assurer une consommation raisonnée et progressive de l'espace agricole.

2.2.2 L'environnement urbain

Aujourd'hui, Frévent se présente sous la forme d'une petite ville nichée dans la vallée de la Canche dont la topographie a fortement conditionné sa forme longitudinale. Son passé industriel a, quant à lui, conditionné son essor et ses formes urbaines.

Le cœur de la ville est constitué d'une urbanisation traditionnelle assez dense avec des constructions alignées en front à rue. Le cadre bâti communal présente un tissu mixte urbain et rural, faisant jouer une certaine **dualité fréventine « entre ville et campagne »**.

Le développement du bourg a permis de raccorder les hameaux de Rollepote (à l'Ouest) et le Hameau de Cercamp (au Sud-Est) marqué par la présence de l'imposante Abbaye du même nom.

Le patrimoine bâti est de qualité avec la présence de l'Eglise Saint Hilaire et de l'Abbaye de Cercamp toutes deux classées monument historique.

L'ensemble urbain, constitué d'équipements variés, de formes plus ou moins anciennes d'habitat (individuel et en moindre mesure collectif), présente aujourd'hui une forme assez compacte marquée par deux éléments principaux :

- **la présence d'espaces d'activités à reconquérir,**
- **et ce que l'on pourrait caractériser « l'étau topographique ».**

En effet, une des principales caractéristiques de la ville de Frévent est **sa position en fond de vallée**. L'encaissement de la Canche, typique du relief de plateau, confère une grande qualité paysagère mais **contraint fortement le développement urbain**, désormais obligé de « grimper » sur le plateau.

LES ENJEUX URBAINS

- **Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers et du centre ville (profiter de la présence d'espaces mutables),**
- **Travailler sur l'espace public, relier les cités à la ville,**
- **Soigner l'aspect qualitatif des nouvelles constructions,**
- **Prendre garde à la qualité du paysage, aussi bien naturel qu'urbain.**

3 LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE

3.1 LES ORIENTATIONS GENERALES

Comme il a été développé précédemment, la municipalité de Frévent a effectué un travail de réflexion important préalablement à la définition des règles d'urbanisme s'appliquant sur son territoire.

Dans un premier temps, l'élaboration du diagnostic général de la commune a permis de cerner l'ensemble des enjeux qui se jouent sur le territoire de Frévent.

L'ensemble de ces éléments a permis de mettre en oeuvre un projet d'aménagement global de la commune se devant d'assurer la pérennité ainsi que le développement à venir de Frévent.

Cette réflexion transversale sur les enjeux d'aménagement et de développement durable de son territoire a permis de respecter et de mettre en application les principes essentiels de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains et de la loi Urbanisme et Habitat.

3.2 LES AXES DETERMINES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE ET LES OBJECTIFS QUI EN DECOULENT

La vision globale : Le développement durable de la commune.

Pour y arriver : trois axes stratégiques ont été déterminés et déclinés en objectifs à mettre en oeuvre :

Axe n°1 : Habitat et régénération urbaine

- Agir sur l'existant : confortement et densification de la structure urbaine et reconquête des espaces en friches.
- Ouvrir des espaces qualitatifs de développement.

Axe n°2 : Le développement économique

- Assurer la pérennité des activités existantes et développer la capacité d'accueil d'entreprises pour assurer la vitalité économique du territoire.
- Valoriser le commerce de proximité.
- Protéger le territoire agricole.

Axe n°3 : Trame verte et cadre de vie

- Protéger et valoriser les ressources naturelles.
- Mettre en valeur l'offre en équipements et le patrimoine historique.
- Gérer les déplacements.
- Prendre en compte les risques dans les futurs choix d'aménagement.

Objectif 1 : Conforter la structure existante et renouveler les espaces en friches

→ Soucieuse de maintenir sa population comme son équilibre urbain, la commune de Frévent souhaite conforter sa structure urbaine tout en permettant une densification du bourg.

L'idée est donc de **maintenir la différenciation réglementaire entre centre bourg et extensions**, aux caractéristiques différentes, et **permettre une densification légère** (emprise au sol, hauteur...) en gardant la hiérarchie établie.

→ Soucieuse également d'économie d'espace, conformément à la loi SRU, la commune de Frévent souhaite **profiter de la présence d'espaces en friches ou délaissés au sein de son espace urbain pour développer des programmes mixtes d'aménagement**.

Ceci concerne deux espaces en particulier :

- Le site Bricard faisant face au parc de l'Abbaye de Cercamp renferme du fait de cette situation un enjeu paysager très fort ;
- Le site Rollepote dont l'aménagement devra être réfléchi en lien direct avec la zone d'extension située à l'arrière.

Objectif 2 : Ouvrir des espaces qualitatifs de développement

→ Le diagnostic a mis en avant la nécessité **d'ouvrir à l'urbanisation environ 14,3 hectares** de terrains pour permettre le maintien de la population et la programmation d'environ 220 logements.

Sachant que le parc social est déjà de 30% et que les espaces concernés sont sensibles paysagèrement, soit en position haute par rapport au reste du bourg (problème de la topographie), soit à proximité de la Canche, le **choix d'un aménagement qualitatif des zones d'extension** s'est imposé.

Pour cela, des dispositions réglementaires doivent être prises. L'enjeu de celles-ci est **d'allier contraintes techniques et faisabilité d'aménagement**. Il ne s'agit pas de mettre en place un faisceau trop développé de contraintes rendant tout aménagement coûteux et excessivement complexe.

Les dispositions réglementaires doivent permettre un **développement en cohérence avec l'existant** (cohérence entre les zones U et 1AU) et avec les prescriptions de la ZPPAUP.

→ Contenir l'étalement urbain va dans le sens d'un rééquilibrage des modes de déplacement sur le territoire communal et la lutte contre les déplacements automobiles intempestifs. **La consommation raisonnée des espaces favorise une meilleure gestion des déplacements** et permet de réfléchir à **la création de nouvelles liaisons** (douces et routières). Ceci favorise une diminution des distances à parcourir mais permet surtout de créer une certaine cohérence entre les quartiers.

Objectif 1 : Assurer la pérennité des activités existantes et développer la capacité d'accueil d'entreprises pour assurer la vitalité économique du territoire

- **Valoriser la zone d'activité Sud** : la commune regrette le manque d'effet vitrine de sa zone d'activité. Un développement raisonné peut être opéré le long de la RD114, vers le sud, tout en prenant garde de la sécurisation des accès qui devront se faire par l'arrière. Le volet paysager est ici très important, au vu de la situation en « oppidum » de cette zone. L'espace public et privé recevra un traitement paysager.
- **Pérenniser les activités existantes** : pour assurer leur sauvegarde et en permettre la valorisation tout garantissant la limitation des nuisances, les sites Artéa à l'Ouest et MPA à l'Est recevront un zonage spécifique (zone urbaine à vocation économique).

Objectif 2 : Valoriser le commerce et les services de proximité

- **Conforter les activités de commerce et services en centre-ville** : la commune a déjà entrepris diverses actions pour le maintien de la dynamique du centre ville. Des parkings ont été créés à proximité des commerces et services du centre, les rues Wilson et d'Hesdin ont bénéficié d'un réaménagement qualitatif afin de marquer physiquement le centre ville. Ce type d'actions est à poursuivre en fonction des opportunités qui se dégageront.

Objectif 3 : Protéger le territoire agricole et permettre le développement de projets de diversification touristique

- Même si elle concerne moins de monde que dans le passé, l'agriculture continue à être dynamique et performante, du fait des bonnes conditions naturelles et de l'espace disponible. Le projet communal s'efforce de limiter un maximum la consommation d'espace agricole. Comme le montre la carte ci-jointe, les franges Nord et Sud sont préservées pour l'activité agricole, les zones d'extension définies sont toutes au contact des zones urbanisées. Il s'agit là d'un enjeu important pour le Ternois soucieux de préserver l'agriculture qui porte une partie essentielle de son identité. Outre le rôle économique des espaces agricoles, il est important de souligner le rôle paysager de ces espaces. En limitant les extensions urbaines et en choisissant la densification du tissu urbain existant, la commune a délibérément choisi de préserver ce potentiel économique et paysager.
- La commune souhaite la mise en place d'un projet d'hébergement touristique dans le cadre de la diversification agricole au sud de la commune au lieu dit « la ferme aux oiseaux ».

Axe stratégique n°2 : Le Développement économique

Objectif 1 : Assurer la pérennité des activités existantes et développer la capacité d'accueil d'entreprises

■ Pérenniser l'existant

■ Zone d'activités / supermarché ■ ICPE

■ Maintenir une possibilité économique dans les espaces délaissés

■ Développer les capacités d'accueil

■ Valorisation paysagère

Objectif 2 : Valoriser le commerce et les services de proximité

■ Pérenniser les commerces et services existants

--- Axes commerçants à valoriser

Objectif 3 : Protéger le territoire agricole et permettre le développement de projets de diversification touristique

■ Espace de culture } à préserver
■ Prairies/Pâtures }

○ Exploitation agricole :
○ Soumise à autorisation
○ Soumise à déclaration
■ Vente à la ferme

Activité de proximité, intégrée à l'habitat

Ferme aux oiseaux

Permettre un projet d'hébergement touristique

des espaces voués à une activité plus contraignante



AXE N°3 : TRAME VERTE ET CADRE DE VIE

Objectif 1 : Protéger et valoriser les ressources naturelles

→ Les zones non urbanisées correspondent à des espaces variés qui marquent fortement communal. L'ensemble de ces zones est à protéger et à valoriser. Elles se concrétisent de différentes façons mais participent toutes à créer un véritable écrin vert autour d'un bourg encaissé dans sa vallée.

On y retrouve :

- **Les zones naturelles et de loisirs**, comprenant des espaces présentant un intérêt paysager et écologique et ayant ou participant à une vocation récréative pour la population ;
- **Les espaces agricoles de pâtures et de qualité paysagère**, participant à la fois à la richesse économique et à l'intérêt paysager du territoire ;
- **Les espaces boisés classés** situés principalement au sein de vastes espaces agricoles. Ils correspondent à des espaces boisés et bosquets disséminés sur le territoire qui participent activement à la qualité des paysages.
- **L'ancienne voie ferrée boisée** dont la requalification est à poursuivre.

→ La ressource en eau est également un élément déterminant du projet d'aménagement et de développement durable de Frévent. Pour cela, la commune s'efforce de :

- **limiter l'urbanisation aux abords de la Canche** et poursuivre sa valorisation,
- **Protéger le captage d'eau potable** à l'Est de la commune.

Objectif 2: Mettre en valeur l'offre en équipements et le patrimoine historique

→ **Le niveau d'équipement** de Frévent est globalement satisfaisant et doit être mis en valeur pour une intervention régulière sur l'espace public (paysagement...). Afin de répondre aux besoins présents et futurs, la municipalité a d'ores et déjà pour projet :

- la construction d'une bibliothèque-médiathèque,
- l'accueil d'un équipement pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Les équipements scolaires en place sont en mesure de satisfaire les volontés d'extension de la commune.

→ **Le patrimoine historique** de Frévent doit faire l'objet d'une attention particulière quant à l'aménagement de ses abords.

C'est l'objet de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) instaurée sur la commune depuis la réalisation de son Plan d'Occupation des Sols. Celle-ci a été guidée par la présence de deux monuments historiques : l'Abbaye de Cercamp et l'Eglise St Hilaire.

Objectif 3: Gérer les déplacements

→ Le P.L.U. est également le moment de recenser l'ensemble du **réseau de liaisons douces**. Celui-ci est particulièrement développé sur la commune (GR 121, Itinéraire de Liaison n°6 du PDIPR, GRP « Pays Canche/Authie », sentier pédestre et équestre aménagé le long de l'ancienne voie ferrée, divers autres circuits proposés par l'Office du Tourisme).

Il s'agit d'un réel potentiel de valorisation du territoire qu'il convient de protéger et valoriser.

Objectif 4 : Prendre en compte les risques dans les futurs choix d'aménagement

→ Enfin, on retrouve dans la concrétisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Frévent la prise en compte des risques particuliers, contraintes et servitudes présents sur l'ensemble du site.

Les principaux enjeux sur la commune concernent la prise en compte de **l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** et la présence d'un **site pollué** (site Bricard) qu'il convient aujourd'hui de reconquérir de la manière la plus appropriée.

